



# Conseil d'administration

Séance du 13 mars 2024

## 6. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2023

---

**Le conseil d'administration du Crous de Strasbourg,**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R. 822-16 et suivants,

Après avoir entendu le rapport de Madame Véronique PERDEREAU, Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique Grand Est,

**APPROUVE** le procès-verbal de sa réunion du 12 décembre 2023.

### Résultat du vote :

Nombre de participants au vote : 26

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 4

Fait à Strasbourg, le 13 mars 2024,

La présidente du conseil d'administration,  
Madame Véronique PERDEREAU

Rectrice déléguée pour l'Enseignement  
supérieur, la Recherche et l'Innovation  
Région académique Grand Est